



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 4 novembre 2015
18 heures 30

AS/MG

N° 001895

Service des Marchés -
Marché de travaux
alloti passé selon la
procédure adaptée -
Réhabilitation des
chaufferies dans trois
Écoles de la Ville
d'Apt - Lots n° 1
(Ecole des Cordeliers)
et 3 (Groupe scolaire
Saint-Exupéry / La
Colline)

Affiché le :

Le mercredi 4 novembre 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1^{er} Adjoint), Mme Isabelle VICO (2^{ème} Adjoint), M. André LECOURT (3^{ème} Adjoint), Mme Emilie SIAS (4^{ème} Adjoint), M. Cédric MAROS (5^{ème} Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6^{ème} Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7^{ème} Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8^{ème} Adjoint), M. Yannick BONNET (9^{ème} Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Maire Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : 0

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Dans le cadre de sa politique énergétique par délibérations n° 1801 et n° 1802 en date du 17 février 2015, le conseil municipal de la Commune d'Apt a sollicité des subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et au titre de l'avenant 2015 concernant la contractualisation 2012-2015 avec le Département de Vaucluse. Ces demandes de subvention concernaient notamment la réalisation de travaux de réhabilitation des chaufferies dans les écoles de la Commune d'Apt.

Le Conseil d'État dans son arrêt du 2 juillet 2015 a annulé l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires de la Commune d'Apt. Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2015 une délégation spéciale a été instaurée pour la Commune d'Apt. Les pouvoirs de la délégation spéciale sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente. Ces pouvoirs ont pour objet d'assurer la continuité des services publics et l'organisation des élections venir.

La subvention accordée par le Département de Vaucluse impose strictement que la Commune d'Apt doive produire les factures pour la fin de l'année 2015 ou au plus tard au début de l'exercice 2016.

Dans la continuité des délibérations prises le 17 février 2015, un marché alloti passé selon la procédure adaptée a été lancé sous le régime de la Délégation Spéciale pour la réhabilitation des chaufferies des écoles.

Ce marché portait sur les trois lots suivants.

Lot 1 – Ecole des Cordeliers :

- Remplacement du système de chauffage au fioul par la mise en place d'une chaufferie au gaz de ville avec chaudières à condensation
- Remplacement de l'ensemble de distribution hydraulique
- Remplacement de la chaudière
- Neutralisation de la cuve fioul
- Création du conduit de fumée à condensation
- Reprise de la tuyauterie de départ
- Retour chauffage et de la distribution d'eau chaude et d'eau froide

Lot 2 – Groupe scolaire La Ruche / Les Romarins :

- Remplacement du système de chauffage au fioul par la mise en place d'une chaufferie au gaz de ville avec chaudières à condensation
- Remise aux normes de la chaufferie
- Remplacement des deux chaudières
- Division du circuit de chauffage entre les Romarins et la Ruche
- Création d'un nouveau circuit

Lot 3 – Groupe scolaire Saint-Exupéry / La Colline :

- Pose d'un récupérateur de chaleur à condensation sur la chaudière afin d'améliorer sa rentabilité
- Reprise du conduit de cheminée
- Création d'une armoire de régulation afin d'optimiser les récupérateurs
- Pose de récupérateur à condensation et la séparation du réseau des écoles
- Création d'un circuit supplémentaire.

Le planning des travaux envisagés prévoyait leur réalisation de septembre 2015 à novembre 2015.

Les disponibilités budgétaires nécessaires à la réalisation du remplacement de deux chaudières de l'Ecole des Cordeliers et du Groupe scolaire La Ruche / Les Romarins ont été inscrites au Budget Primitif de la Commune d'Apt (Programme 1903, Article 21312) à hauteur de 113 000 €

Les disponibilités budgétaires nécessaires à la séparation des réseaux du Groupe scolaire Saint-Exupéry / La Colline ont été inscrites au Budget Primitif de la Commune d'Apt (Programme 1901, Article 21312) à hauteur de 28 200 €

Par délibération AS/MG n° 1868 du 29 septembre 2015, le Conseil de la Délégation Spéciale a pris acte du rapport d'analyse des offres établies à l'issue de la consultation.

Il ressortait de l'analyse que le cumul des offres les plus avantageuses pour les lots n° 1 et 2 représentait un montant de 141 277,74 €TTC. Cette somme dépassait le montant des sommes inscrites au Budget Primitif 2015 au titre du programme 1903, Article 21312. Le surcoût constaté est pour partie lié aux incertitudes relevées par les candidats lors des visites du site quant à l'état des réseaux enterrés.

De même, il ressortait de l'analyse que l'offre la plus avantageuse pour le lot n° 3 représentait un montant de 37 883,77 €TTC dépassant le montant des sommes inscrites au Budget Primitif 2015 au titre du Programme 1901, Article 21312

Au regard des crédits budgétaires disponibles dans le Budget Primitif 2015, un seul lot pouvait être attribué par la Délégation Spéciale.

Le choix retenu concernait la chaufferie dont l'état s'avérait le plus vétuste et pour lequel les travaux devaient être réalisés prioritairement.

Le conseil de la Délégation Spéciale du 29 septembre 2015 a décidé de d'attribuer le lot n° 2, concernant le groupe scolaire La Ruche / Les Romarins, à l'entreprise Bernard BOREL. Cette dernière a présenté la meilleure proposition au regard du règlement de consultation, pour un montant de 68 139,45 €HT, soit 81 767,34 €TTC.

Les crédits disponibles restants s'avérant insuffisants, le conseil de la Délégation Spéciale a décidé de surseoir à l'attribution du lot n° 1 (Ecole des Cordeliers) et du lot n° 3 (Groupe scolaire Saint-Exupéry / la Colline).

Contrairement à la Délégation Spéciale, le conseil municipal dispose de la faculté de déclarer sans suite la procédure de consultation ou bien de procéder aux ouvertures et virements de crédits permettant d'attribuer les deux lots restants.

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur les suites à donner à la consultation relative au renouvellement des chaufferies pour les lots n° 1 (Ecole des Cordeliers) et n° 3 (Groupe scolaire Saint-Exupéry / la Colline).

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Rappelle le classement des offres validé par le conseil de la Délégation Spéciale du mardi 29 septembre 2015.

Lot	Intitulé	Opérateur économique	Montant €HT
1	Ecole des Cordeliers	MISSENARD QUINT B 13 100 AIX-EN-PROVENCE	49 592,00
2	Groupe scolaire La Ruche / Les Romarins	Bernard BOREL 84 220 GOULT	68 139,45
3	Groupe scolaire Saint-Exupéry / La Colline	JEAN MOLINAS ARTISAN 84 750 CASENEUVE	31 569,81

Attribue le lot n° 1 à MISSENARD QUINT B pour un montant de 49 592,00 €HT, soit 59 510,40 €TTC.

Attribue le lot n° 3 à JEAN MOLINAS ARTISAN pour un montant de 31 569,81 €HT, soit 37 883,77 €TTC.

Mande Madame le Maire aux fins de signer tout acte et documents relatifs à l'exécution et au règlement du lot n° 1 (Ecole des Cordeliers) et du lot n° 3 (Groupe scolaire Saint-Exupéry / la Colline).

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI